



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 29 janvier 2018 – n° 12/H030

## BUREAU



Réunion du 6 décembre 2017

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 6 décembre 2017 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	4
I. ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES.....	4
II. INFORMATION SUR LA PREPARATION DU MOYEN TERME 2019-2023.....	12
III. ACTUALITÉS DU SERVICE PUBLIC.....	13
IV. ACTUALITÉS DU CNIS.....	17
CONCLUSION.....	18

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment (FFB)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure de Paris Saclay – Président du Cnis
EL NOUTY	Charles	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
FOURNIER	Jacques	Banque de France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
LENGLART	Fabrice	Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) – France Stratégie
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force Ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS) réseau Quetelet
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

### Membres du Bureau excusés

BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
GOTTI	Brigitte	Chambres de commerce et d'industrie
MOULARD	Dominique	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi

### Intervenant

AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
------	--------	--

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CASES	Chantal	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LHERITIER	Jean-Louis	Ministère des solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Patrice Duran.

## INTRODUCTION

**Le Président, Patrice DURAN**, indique que cette dernière réunion du Bureau du Cnis en 2017 permettra un échange sur le bilan d'activité annuel ainsi que sur les orientations générales pour l'année à venir du Conseil. Un éclairage sera également apporté sur la préparation du moyen terme 2019-2023. Le Directeur général de l'Insee reviendra ensuite sur l'actualité du service statistique public. Enfin, un point sera fait sur l'actualité du Cnis, avec une présentation du nouveau site internet du Conseil, la validation du thème central de l'assemblée plénière du 31 janvier 2018, ainsi que la validation du mandat du groupe de travail sur la rénovation de la PCS.

Patrice DURAN précise que le prochain colloque du Cnis, consacré à l'économie numérique et aux statistiques, se tiendra le 7 mars 2018.

### .I ÉCHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ ET SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### Bilan de la mise en œuvre des orientations générales du Cnis

**Patrice DURAN** fait état d'une pression accrue s'exerçant sur les producteurs de statistiques, confrontés à la fois à un besoin extrêmement fort de données exprimé par les utilisateurs (autour des questions territoriales notamment) et au développement du *big data* (appelant une certaine prudence face aux risques d'erreurs et aux dérives potentiellement induites par la « gouvernance par les nombres » décrite par Alain Supiot).

Dans ce contexte, le Cnis s'est attaché à mettre en œuvre ses orientations générales définies pour 2017, en cohérence avec son programme à moyen terme 2014-2018.

#### Contribuer à faciliter l'accès aux données de la statistique publique

Le Cnis s'est efforcé d'accompagner la mise en œuvre de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Les travaux du Cnis ont notamment porté, à travers un groupe de travail dont la présidence était assurée par Pierre-Yves Geoffard (Professeur d'économie à l'École d'économie de Paris) et Antoine Bozio (Directeur de l'Institut des politiques publiques et maître de conférences à l'EHESS), sur la mise en œuvre de l'article 36 de cette loi, relatif à la procédure d'accès sécurisé aux bases de données publiques de portée transversale. Le rapport de ce groupe de travail, remis en mars 2017, a permis de formuler des recommandations pour améliorer l'exploitation des données administratives à des fins de recherche scientifique, s'agissant notamment de faire connaître le droit en la matière, de favoriser la concertation entre producteurs et utilisateurs de ces données, de développer un modèle économique viable autour de l'accès à ces données et d'améliorer les pratiques d'archivage des administrations. Dans le prolongement de ce rapport, l'élaboration d'un *vade-mecum* à destination des administrations et des chercheurs, visant à rappeler l'état du droit applicable et à présenter les différentes procédures d'accès et voies de recours à disposition des chercheurs, pourrait être confiée à Michel Isnard, sous la responsabilité pleine et entière du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En parallèle, les modalités de diffusion des fichiers de production et de recherche des enquêtes de l'Insee ont évolué. Les fichiers de données individuelles d'enquêtes auprès des ménages élaborés à des fins de recherche scientifique conservant, après traitement d'anonymisation, un niveau très élevé de détail, susceptible de conduire, dans le cadre de la loi numérique, à des risques de réidentification indirecte, une nouvelle procédure a été actée, le 13 octobre 2017, par le Comité du secret statistique. Cette procédure vise également à respecter l'objectif de ne pas allonger de manière excessive le délai d'obtention de ces fichiers.

En s'appuyant sur l'article 19 de la loi pour une République numérique, permettant la transmission au service statistique public des bases de données détenues par des entreprises à des fins d'enquêtes statistiques, un accord a été conclu entre l'Insee et le secteur de la grande distribution pour la mise à disposition des données de caisse. Le 8 décembre 2016, le Cnis a également donné un avis favorable à la transmission des données de caisse pour compléter la collecte par voie d'enquête de l'indice des prix à la consommation.

La Banque de France, quant à elle, s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données, dans le respect des règles juridiques qui lui sont applicables, à travers l'ouverture d'une « Open Data Room », inaugurée en novembre 2016 et a mis à disposition, conformément aux recommandations du groupe de travail du Cnis sur les métiers bancaires, une analyse détaillée des différentes lignes de métiers bancaires. Le bilan 2016 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, s'appuyant sur les données collectées par la Banque de France auprès des établissements de crédit, a également été publié, présentant une mesure du nombre de personnes en situation de fragilité financière, leurs caractéristiques et la diffusion de l'offre spécifique leur étant proposée.

#### **Eclairer les comparaisons internationales**

A la suite du colloque organisé par le Cnis en 2016 sur les enjeux des comparaisons statistiques internationales, une publication conjointe CEPII-Cnis sur les comparaisons France-Allemagne a été diffusée en 2017, dans le cadre de la revue « Panorama » du CEPII – les comparaisons France-Allemagne représentant un enjeu récurrent pour les sciences sociales, avec des travaux menés dès les années 70 par un laboratoire du CNRS (sous la conduite de Jean-Jacques Sylvestre, François Sellier et Marc Maurice notamment), et appelant une contextualisation précise et méthodologiquement bien construite.

Le Cnis a par ailleurs pris note de la poursuite par l'Insee, dans le cadre de la démarche Insee 2025, de ses efforts pour améliorer la pertinence des comparaisons internationales par une meilleure comparabilité des données.

Des travaux sont également en cours sur les règlements-cadre européens concernant les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales, dans le but d'accroître l'harmonisation des données par le partage de méthodes, de services, d'outils et de standards internationaux. A cet endroit, les difficultés de mise en œuvre demeurent toutefois importantes, les comparaisons internationales requérant des méthodologies très structurées, en termes de problématisation et de définition des techniques utilisées.

#### **Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique**

Dans un contexte marqué par une profusion de données, rendant parfois difficile la compréhension et l'utilisation des statistiques publiques, l'élaboration de cartographies des systèmes d'information sur un même sujet est apparue de nature à éclairer les similitudes et les différences entre les données disponibles. A cet égard, la rencontre organisée par le Cnis le 22 juin 2017 sur la mesure des discriminations à l'emploi a permis, sur un sujet sensible, de mettre en évidence des enjeux liés à la fiabilité et à la communicabilité des données. En marge du compte rendu de cette rencontre, un document de travail a été publié sur le site du Cnis.

Le groupe de consultation du Cnis présidé par Jacques Freyssinet a par ailleurs été réactivé, en octobre 2016, pour envisager de nouvelles évolutions dans la publication mensuelle des DEFM. Un accord a pu ainsi être dessiné, dans une optique de clarification des chiffres diffusés, autour de la trimestrialisation des séries publiées.

En parallèle, le Cnis a pris note des efforts du Service statistique public pour faciliter l'accès des utilisateurs aux données et aux analyses produites. La refonte du site de l'Insee est apparue s'inscrire dans cette démarche. Lors de la journée européenne de la statistique du 20 octobre 2017, l'Insee a également annoncé l'organisation, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, Eurostat et d'autres instituts nationaux de statistiques, de compétitions européennes de la statistique. Une publication numérique interactive intitulée « La vie des femmes et des hommes en Europe – portrait statistique » a par ailleurs été publiée par l'Insee, en collaboration avec Eurostat et les autres instituts nationaux de statistique des États membres de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre-échange.

#### **Disposer d'indicateurs complémentaires au PIB**

En vue d'assurer la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, un groupe de travail a été constitué par le Cnis. Dans le cadre de la construction de ces indicateurs, l'enjeu sera d'envisager une méthodologie permettant à la fois de rendre compte des spécificités de la situation française et de comparer celle-ci avec celle d'autres pays. Un rapport sur le développement de ces indicateurs devra être présenté en juillet 2018, dans le cadre du forum annuel de l'ONU. Cet exercice constituera une échéance pour le groupe de travail mis en place. Un tableau de bord de suivi des 17 ODD devra ainsi être établi, avec une focalisation sur les objectifs prioritaires pour 2018. Pour ce faire, le groupe

de travail sera divisé en trois sous-groupes, chargés respectivement des indicateurs couvrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

### **Améliorer la connaissance de la dépense territoriale, en réponse à une attente forte des utilisateurs**

Alors que les collectivités territoriales et les services de l'État (préfectures, rectorats, etc.) expriment une demande de plus en forte de données territorialisées, en vue notamment de contextualiser et de développer des politiques publiques visant à résoudre des problèmes spécifiques, le constat a été fait de données susceptibles d'être exploitées, le cas échéant en liaison avec les directions régionales de l'Insee. Au vu des difficultés rencontrées, du fait notamment de l'absence de priorité donnée à la codification des informations géographiques dans le système centralisé des dépenses de l'État et des regroupements de dépenses introduits par la loi NOTRe, les efforts en ce sens nécessiteront toutefois d'être poursuivis.

Un Observatoire des finances et de la gestion publique locale a par ailleurs été installé en mars 2017. Ses premiers travaux devraient porter, selon une formulation à préciser, sur la gestion publique locale en termes de mesure de la fonction publique territoriale. Dans un contexte de fragmentation des fonctions publiques complexifiant la décentralisation et la déconcentration, l'équipement en personnels des collectivités territoriales devrait ainsi pouvoir être éclairé.

### **Progresser dans la mesure de l'économie numérique**

A la suite de son assemblée plénière de 2016, dans un contexte marqué par la numérisation croissante des activités et l'émergence de produits et services liés aux activités numériques, induisant des transformations en profondeur du marché du travail et d'autres aspects du fonctionnement de la société, le Cnis a fait le choix d'ajouter à ses orientations issues du moyen terme 2014-2018 une orientation générale relative à la mesure de l'économie numérique.

Un colloque sera ainsi organisé en 2018 autour du thème « L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique ». Le programme de ce colloque, précisé en 2017, sera structuré autour de trois volets essentiels :

- Mesure de la croissance et économie numérique : anciens et nouveaux sujets.
- Les statistiques des entreprises et des marchés à l'ère du numérique.
- Impacts du numérique sur les statistiques du marché du travail (emploi, métier, compétences).

Le troisième volet de ce colloque fera référence notamment au rapport Gazier sur la diversité des formes d'emploi.

Les usages du numérique dans les pratiques sociales et les relations aux services publics ont par ailleurs été abordés au printemps 2017 dans le cadre de la commission « Démographie et questions sociales ». A cette occasion, le Cnis a notamment souhaité que puisse être affinées les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Le Cnis a également pris note de la réalisation par la statistique publique de plusieurs études et travaux sur le thème de l'économie numérique. Un article intitulé « La place d'Internet dans la description et l'analyse de l'économie » a été ainsi publié dans l'édition 2016 de « L'économiste française ».

Le rapport « Données massives, statistique publique et mesure de l'économie », élaboré par Didier Blanchet et Pauline Givord, a quant à lui été présenté dans l'édition 2017 de « L'économiste française ». Ce dossier apporte un éclairage sur les ruptures induites par le *Big Data* en termes de volumétrie et de quasi-immédiateté de l'accès aux données, ainsi que sur la prudence et les investissements techniques souvent nécessaires à la mobilisation de données aux formats complexes et variables. Il propose également un point d'étape sur l'apport potentiel des données massives à la mesure de l'économie, en matière de suivi et d'anticipation du climat conjoncturel (à partir de l'analyse des comportements de recherche sur le web et de la presse en ligne – les habitudes ainsi mesurées ne renvoyant toutefois pas nécessairement à des comportements), de suivi des prix (à partir des prix collectés sur Internet et des données de caisse transmises par les enseignes de distribution) ou encore de quantification de l'économie numérique elle-même.

Dans un article à paraître, Jacky Fayolle devrait également insister sur l'absence de positivité immédiate des nombres, la nécessité de porter une attention particulière à la problématisation et à la méthodologie des

statistiques, ainsi que l'importance d'assurer une articulation fine et intelligente entre le droit et les usages des nombres.

Une première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers *via* des plateformes Internet a par ailleurs été présentée dans le numéro d'Insee Analyses de février 2017.

Enfin, un document d'études intitulé « L'économie des plateformes : enjeux pour la croissance, le travail, l'emploi et les politiques publiques » a été publié par la Dares en août 2017, s'intéressant notamment aux modèles d'affaires fondés sur l'externalisation de la production auprès d'une multitude de producteurs développés par les entreprises Airbnb et Uber, ainsi qu'aux enjeux associés pour les politiques publiques.

## **Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail**

### **Avancées et attentes dans le domaine social**

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle qu'un point d'étape sur les travaux de la CNERP et des commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales » et « Services publics et services aux publics » avait été présenté lors de la réunion du Bureau du 14 juin 2017. Elle propose donc d'apporter un éclairage sur l'activité de ces commissions au second semestre 2017.

Dans le champ de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail », le rapport du groupe de travail présidé par Alain Gubian sur la mesure du travail dissimulé et de son impact sur les finances publiques, a été remis. 41 recommandations ont ainsi été formulées, dont une proposant la création d'un Observatoire du suivi du travail dissimulé (en charge d'assurer un suivi quantitatif et qualitatif régulier du phénomène). Ce rapport a également fait l'objet d'une publication synthétique dans le cadre des « Chroniques du Cnis ».

Les commissions « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » se sont également intéressées à l'observation des jeunes, sous l'angle de l'insertion professionnelle et de l'autonomie résidentielle.

S'agissant de mesurer l'insertion professionnelle des jeunes, différentes sources de données ont été évoquées parmi lesquelles : l'enquête « Entrée dans la vie adulte » (EVA), faisant l'objet d'une collecte multiple par la Depp (dans l'enseignement secondaire), le SIES (dans l'enseignement supérieur) et l'Insee (en dehors du système éducatif) ; l'enquête Emploi, s'appuyant sur une profondeur historique importante ; l'enquête Génération du Cereq ; les enquêtes d'insertion professionnelle du SIES ; le recensement exhaustif des apprentis conduit par la Depp ; le dénombrement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation assuré par la Dares ; la base Trajam de suivi des jeunes ayant bénéficié des mesures actives des politiques d'emploi, en cours de déploiement par la Dares. La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a souligné le travail collaboratif fourni par les différents producteurs de ces données, ayant permis d'aboutir à un dispositif d'observation cohérent. La création en 2015 d'un identifiant national unique pour chaque élève devrait permettre d'améliorer encore ce dispositif, en supprimant les doubles comptes et en améliorant les bases de jeunes interrogés dans le cadre de l'ensemble des enquêtes.

S'agissant d'étudier l'accès des jeunes à l'autonomie résidentielle, deux sources principales ont été identifiées : l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) de la Drees, ayant pour objet d'appréhender les ressources des jeunes de moins de 25 ans mais permettant également de disposer de données sur leurs conditions de vie et leur parcours résidentiel ; l'Enquête nationale logement (ENL), permettant, par sa régularité, d'analyser des évolutions de long terme et de prolonger l'observation des jeunes au-delà de 25 ans. La commission « Démographie et questions sociales » a constaté une utilisation très abondante de ces sources, tant par les chercheurs que par les acteurs du logement (dont la Fondation Abbé Pierre). L'avis exprimé par la commission recommande que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes et la comparabilité historique.

Les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Claude Thélot sur les ruptures familiales et leurs conséquences ont donné lieu à la production de deux études. Un dossier consacré aux unions libres, présentant les spécificités et une évaluation du nombre de personnes vivant en union libre, des ruptures d'unions libres et des enfants mineurs concernés par la séparation de parents vivant en union libre, a été publié dans l'édition 2017 de « France, portrait social » ; un document de travail intitulé « Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête Famille et Logement et

l'enquête Emploi », faisant le point sur la décomposition de la population en ménages et familles dans ces trois sources, a par ailleurs été publié en mai 2017.

Dans le cadre de la commission « Services publics et services aux publics », un état des statistiques sur le thème des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes a été proposé. Les sources autour de ce thème sont apparues extrêmement nombreuses, avec les enquêtes régulières ES-Handicap et EHPA (menées auprès des établissements médico-sociaux et portant respectivement sur les personnes handicapées et les personnes âgées), des données administratives individuelles, remontées depuis 2011, sur les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et de l'ASH (aide sociale à l'hébergement), l'enquête PHEDRE (visant à améliorer la compréhension dans la durée de la mise en œuvre des plans d'aide prévus par la PCH) et le dispositif d'enquête en population générale CARE (comportant un volet auprès des ménages ordinaires collecté par l'Insee et un volet en institutions collecté par un prestataire de la Drees). Depuis 2011, le constat a également été fait d'évolutions de ces sources autour de quatre axes : les appariements de différentes sources, la collecte de données au niveau territorial, le développement de la dimension longitudinale et la diffusion des données (à travers le réseau Quételet et le site data.drees notamment). En parallèle, la remontée directe auprès de la CNSA des données des établissements et services médico-sociaux du champ pourrait permettre, sous réserve d'une harmonisation des systèmes d'information impliqués, la production de données statistiques. La commission « Services publics et services aux publics » a par ailleurs pris connaissance des premiers résultats du panel piloté par la Depp sur les élèves en situation de handicap. Enfin, plusieurs projets ont été évoqués, sur l'avancée desquels le Cnis sera particulièrement attentif : la construction d'un échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors (ENEAS), l'enquête Autonomie 2021 et un projet de cartographie, en liaison avec la CNSA, des sources disponibles dans le champ.

La CNERP (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population) a quant à elle validé le rapport du groupe de travail sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration entre l'Insee et les collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet RORCAL. Le Répertoire d'immeubles localisés (RIL), qui sert à la fois de base de sondage et d'élément du calcul des populations légales, conditionne la qualité de la collecte et des résultats des enquêtes annuelles de recensement. 27 recommandations ont été formulées, afin que le projet RORCAL, appelé à transformer le processus de collaboration entre l'Insee et les collectivités locales pour la gestion des RIL (à travers la mise en place d'une base de données commune et centralisée, alimentée par deux applications collaboratives permettant des échanges en continu), puisse être implémenté harmonieusement. Les échanges menés dans le cadre de la préparation de ce rapport ont du reste permis la prise en compte au fil de l'eau par l'Insee d'un certain nombre de ces recommandations – le déploiement du projet RORCAL ayant été engagé au printemps 2017.

#### **Avancées et attentes dans le domaine économique et financier**

**Françoise MAUREL** indique que la commission « Entreprises et stratégies de marché », après avoir examiné, au premier semestre 2017, l'apport des enquêtes relatives aux pratiques culturelles dans le champ de l'agriculture, s'est penchée, au second semestre 2017, sur les dispositifs statistiques concourant à l'observation du tourisme. Dans ce champ, les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques réalisées par l'Insee sont complétées par deux enquêtes réalisées par la DGE et la Banque de France : l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT) et l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) – ces deux enquêtes alimentant également le compte satellite du tourisme. D'autres sources de données externes sont également mobilisées, concernant les cartes bancaires et la téléphonie mobile notamment. Les utilisateurs locaux de ce dispositif d'observation tels que les comités régionaux du tourisme ont souligné l'apport des extensions régionales des enquêtes de fréquentation touristique réalisées en partenariat avec les directions régionales de l'Insee. La commission « Entreprises et stratégies de marché » a néanmoins insisté sur l'importance d'assurer une coordination de ce dispositif, en suggérant que ce rôle soit confié à l'Insee, dans l'optique d'apporter une réponse unique au règlement européen sur les statistiques du tourisme – cet enjeu ayant déjà été évoqué dans un récent rapport de l'Inspection générale de l'Insee.

La commission « Système financier et financement de l'économie », quant à elle, après s'être intéressée, au premier semestre 2017, au financement de l'innovation, a examiné, au second semestre 2017, l'avancée des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. La création récente de cet observatoire, présidé par le Gouverneur de la Banque de France, a permis la mise en place par la Banque de France d'un système de collecte d'informations sur les personnes en situation de fragilité financière par l'intermédiaire des établissements de crédit. Le suivi des indicateurs ainsi mis en place nécessitera d'être consolidé et affiné.

## Avancées et attentes dans le domaine de l'environnement et du développement durable

**Françoise MAUREL** indique que la commission « Environnement et développement durable », au-delà des réflexions menées sur les indicateurs relatifs aux ODD, s'est penchée, au second semestre 2017, sur les indicateurs relatifs à la biodiversité. Les travaux de l'Observatoire national de la biodiversité, animé depuis 2017 par la nouvelle Agence française de la biodiversité, ont notamment été examinés. Le système d'observation ainsi mis en place est apparu s'articuler autour d'un certain nombre d'indicateurs (dont des indicateurs territoriaux), en cohérence avec les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité et avec une approche thématique. La nécessité d'une meilleure articulation des différentes collectes et d'une mutualisation des efforts des différents acteurs mobilisés a néanmoins été pointée.

## Avancées et attentes vis-à-vis des aspects territoriaux

**Françoise MAUREL** signale que la commission « Territoires », après s'être penchée, au premier semestre 2017, sur les statistiques relatives à l'Outre-mer, s'est intéressée, au second semestre 2017, à la diffusion des données carroyées et au suivi territorial de la précarité dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS).

La commission « Territoires » a ainsi fait le point sur les réflexions menées par l'Insee dans le prolongement de la première diffusion, en 2013, de données carroyées issues des revenus fiscaux de l'année 2010. En réponse à une demande forte de données finement localisées exprimée au niveau local, ainsi qu'aux attentes exprimées au niveau européen concernant la mise en place d'un système d'information harmonisé au carreau, l'objectif serait d'aboutir à une diffusion, fin 2018, de nouvelles données carroyées, à partir de la source Filosofi, voire d'autres sources. L'enjeu serait également de définir une méthodologie permettant d'envisager une diffusion pérennisée d'indicateurs au carreau. S'agissant de définir une maille de diffusion, une attention devra néanmoins être portée à la gestion du secret statistique. Dans le cadre des réflexions menées en ce sens, des consultations ont été engagées par l'Insee avec les agences d'urbanismes et différents utilisateurs.

Autour de la connaissance locale de la précarité, les indicateurs de suivi du PPPIS – mis en place, au niveau national, par la Drees et, au niveau territorial, avec le concours des directions régionales de l'Insee – ont été jugés très satisfaisants. Ces indicateurs sont apparus répondre aux besoins exprimés dans le cadre du moyen terme du Cnis de disposer d'indicateurs sociaux à un niveau géographique fin, de même qu'à des besoins en matière d'indicateurs territoriaux de développement durable (sur le volet social). La commission « Territoires » a donc considéré qu'il serait pertinent de les pérenniser, ou du moins d'en assurer un suivi au-delà de la période 2013-2017.

## **Discussion**

**Françoise MAUREL** invite les membres du Bureau à formuler leurs remarques concernant les avis proposés au titre des orientations générales et par les commissions thématiques, ayant ensuite vocation à être soumis à l'Assemblée plénière du Cnis.

**Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France**, estime que l'avis n°1 de la commission « Système financier et financement de l'économie » nécessiterait de mentionner que les données de la Banque de France, au-delà d'offrir un panorama global du financement des entreprises, donnent lieu à des publications par secteur et par taille d'entreprise, avec une possibilité pour les utilisateurs d'accéder aux données individuelles. Il considère par ailleurs qu'une formulation plus neutre nécessiterait d'être utilisée pour évoquer les estimations de l'activité du capital risque en France proposées par l'AFIC.

**Jacques FOURNIER** souligne que l'avis n° 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché » relatif aux statistiques du tourisme pourrait également mentionner les travaux développés autour des données de cartes de paiement.

**Patrice DURAN** note que ces travaux n'ont toutefois pas été présentés à la commission « Entreprises et stratégies de marché ».

**Jacques FOURNIER** évoque la possibilité de produire un document écrit sur le sujet.

S'agissant de la coordination des travaux autour des statistiques du tourisme, **Jacques FOURNIER** rappelle qu'au niveau européen, les données relatives aux voyages professionnels et de tourisme servent à

l'établissement de la balance des paiements. Il précise que, dans le cadre d'un compromis européen pour le partage des responsabilités entre les instituts statistiques nationaux et les banques centrales nationales, ces travaux ont été placés sous la responsabilité des banques centrales nationales.

**Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (CGT-FO)**, note qu'au titre des orientations générales, un avis relatif à l'accès aux données est proposé. A cet endroit, il rappelle que, précédemment, les organisations syndicales et patronales bénéficiaient, au même titre que les journalistes, d'une diffusion sous embargo des publications de l'Insee. Il souligne que cette disposition permettait de désamorcer ou de pondérer les polémiques autour de certaines statistiques.

**Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee**, souligne que le rétablissement d'une telle pratique n'irait pas dans le sens de l'histoire.

**Patrick DUCHATEAU, représentant le Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment (FFB)**, rappelle que cette pratique a été abandonnée, à juste titre, pour éviter les risques de diffusion intempestive.

**Jean-Luc TAVERNIER** estime que les statistiques produites par l'Insee ne sauraient faire l'objet, en tant que telles, d'une pré-diffusion à des publics particuliers, si ce n'est la veille au soir aux cabinets ministériels concernés. Il précise que seuls des dossiers de presse, des études, des notes de conjoncture ou des publications spécifiques (Insee Références ou Insee Première) sont aujourd'hui diffusés sous embargo aux journalistes.

**Jacques FOURNIER** indique que la Banque de France ne saurait non plus envisager la diffusion de statistiques sous embargo à des publics particuliers. Il souligne que les textes du Cnis ne font d'ailleurs pas référence à une telle disposition.

**Benoît ROBIN** se félicite par ailleurs de l'organisation, en 2018, d'un colloque consacré aux enjeux pour la statistique publique de l'économie numérique. Il souhaite que la CGT-FO puisse être associée aux réflexions sur les trois champs considérés. Le cas échéant, il évoque la possibilité d'aborder également des éléments relatifs aux revenus et à la protection sociale dans le cadre de l'économie numérique.

**Roxane SILBERMAN, représentant le Comité de concertation pour les données en SHS (CCDSHS) – Réseau Quetelet**, note que, s'agissant de la mise en œuvre de l'article 36 de la loi pour une République numérique, seul semble pour l'instant prévu l'élaboration d'un *vade-mecum* « synthétique » préconisé par le rapport du groupe de travail sur l'accès des chercheurs aux données administratives. Or le rapport a également souligné l'importance de clarifier des dispositions et procédures qui demeurent extrêmement variées et complexes. Elle insiste également sur la nécessité d'associer les structures de diffusion à ces travaux – celles-ci étant amenées ensuite à assurer l'interface avec les utilisateurs. Elle estime qu'il serait de ce point de vue important que le Cnis suive régulièrement le développement concret de l'accès aux données dans le cadre de la loi pour une République numérique.

**Roxane SILBERMAN** indique avoir relayé auprès du Comité du secret statistique et de la commission « Entreprises et stratégies de marché » une demande de chercheurs concernant l'accès à des bases de données incluant des données d'enquêtes et des données administratives. Les chercheurs ont ainsi été invités en ce qui concerne les données provenant de la base ESANE à demander par ailleurs l'accès à des données administratives collectées par l'Insee qui figuraient auparavant dans les enquêtes utilisées par les chercheurs. De manière générale, elle estime que les modalités d'accès à des bases de données intégrant potentiellement des données administratives nécessiteraient d'être clarifiées.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'engage à examiner la demande formulée autour de l'accès aux données administratives intégrées à la base ESANE.

**Roxane SILBERMAN** s'interroge par ailleurs sur la composition et le processus de sélection des avis proposés par les commissions thématiques. Elle note que certaines commissions ont privilégié des avis peu nombreux mais longs, quand d'autres ont formulé plusieurs avis courts.

**Isabelle ANXIONNAZ** précise que certaines commissions ont été amenées à proposer des avis plus courts, en vue d'individualiser et de favoriser le suivi de certaines préconisations – les avis plus longs ayant davantage vocation à apporter un éclairage sur l'ensemble des sujets abordés.

**Roxane SILBERMAN** regrette que les avis de l'inter-commission « Services publics et services aux publics » et « Environnement et développement durable » ne fassent pas mention des incertitudes pesant sur le financement à long terme de l'enquête longitudinale SHARE, susceptible d'éclairer le lien entre certains facteurs environnementaux et certaines pathologies.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que la compétition européenne de statistiques à destination des lycéens, évoquée dans le cadre des orientations générales, devrait être organisée prochainement, en s'inspirant d'une initiative de l'institut national de statistiques espagnol. Il souligne que cette démarche a été bien accueillie par l'Éducation nationale. Il assure qu'un retour sur cette expérience sera proposé au Bureau du Cnis.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme par ailleurs que les travaux de l'Insee autour des données de caisses se poursuivent. Il souligne qu'un passage en production à l'horizon 2020 nécessiterait toutefois de pouvoir s'appuyer sur une fourniture de données par les grandes enseignes dès janvier 2018. Or il constate, à ce jour, l'absence de convention signée avec celles-ci – la fourniture de données n'entrant pas nécessairement dans les préoccupations prioritaires des entreprises. Il indique avoir sollicité le Président de la FCD à ce sujet.

S'agissant d'accompagner la mise en œuvre de la loi pour une République numérique, **Jean-Luc TAVERNIER** confirme que la réalisation d'un *vade-mecum* à destination des chercheurs devrait être confiée à Michel Isnard. Il insiste sur le caractère bénévole de cette participation de l'Insee, hors de son objet social, dans un contexte budgétaire contraint.

S'agissant de produire des données carroyées, en réponse aux demandes européennes notamment, **Jean-Luc TAVERNIER** insiste sur la nécessité d'opérer une gestion des priorités, en prenant en compte les coûts et les difficultés associés. Il souligne que, dans le cadre du recensement de la population, le caractère prioritaire d'une production annuelle de données au carreau pourrait être discuté, au regard des difficultés induites vis-à-vis des enquêtes en continu.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que, dans ses avis généraux, le Cnis encouragerait la progression de la mesure territorialisée des dépenses publiques, en insistant sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information. Or il rappelle que la territorialisation des dépenses de l'Etat demeure difficile, compte tenu de la structuration des données comptables correspondantes.

**Françoise MAUREL** estime que l'avis du Cnis pourrait malgré tout souhaiter une amélioration de la territorialisation des dépenses de l'Etat.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que la mise en place de la DSN dans la fonction publique pourrait permettre une meilleure territorialisation des dépenses publiques en matière de personnel. Il doute en revanche que la structuration comptable des dépenses de l'Etat soit appelée à évoluer à court terme.

**Françoise MAUREL** évoque la possibilité pour le Cnis de regretter l'absence de territorialisation d'un certain nombre de dépenses publiques et de préconiser une prise en compte de la dimension territoriale dans les évolutions futures des systèmes d'information afférents.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT)**, estime que la référence faite à la nécessité de veiller au respect des secrets protégés par la loi nécessiterait de figurer en tête de l'avis général relatif à l'accès aux données. Dans cet avis, il considère par ailleurs que, parmi les voies proposées pour la contribution du service statistique public à la diffusion et à la compréhension des données, la production d'études nécessiterait d'être mentionnée, au-delà de la production de documents de synthèse – la spécificité et la force du service statistique public français en Europe résidant dans sa capacité à produire des analyses et des études de qualité.

Dans l'avis général relatif à la mesure de l'économie numérique, **Nicolas PROKOVAS** doute qu'il soit opportun de citer explicitement certaines entreprises ou plateformes ayant développé de nouveaux modes d'intermédiation – de tels exemples n'étant pas indispensables à la compréhension de la problématique et ne couvrant pas l'exhaustivité du champ. Il sollicite par ailleurs un éclairage sur le contenu du rapport proposé par Sir Charles Bean au Royaume-Uni.

**Nicolas PROKOVAS** souligne que, dans le préambule du projet d'avis relatif aux orientations générales, l'emploi du terme « efficacité », renvoyant à une efficacité mesurée par le coût, pourrait être mal venu dans un contexte de restrictions budgétaires pesant sur le service statistique public.

**Nicolas PROKOVAS** évoque la possibilité de faire référence à « l'efficacité » de la statistique publique.

**Françoise MAUREL** rappelle que le Cnis, en permettant un dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, s'attache avant tout à améliorer la « pertinence » de celle-ci.

## **.II INFORMATION SUR LA PREPARATION DU MOYEN TERME 2019-2023**

**Cédric AFSA** précise qu'après avoir exercé des fonctions au sein de la Depp et en tant que co-rapporteur de la commission « Services publics et services aux publics, il a rejoint l'Insee le 15 novembre 2017, avec pour missions d'assurer, en liaison avec les équipes du Cnis, la préparation du moyen terme 2019-2023 et de coordonner, en prenant le relai de Jacky Fayolle, le déploiement des actions de la démarche Insee 2025.

**Cédric AFSA** explique que, bien que les travaux de préparation du moyen terme 2019-2023 aient débuté avec un décalage de six mois par rapport au précédent exercice, l'objectif serait d'aboutir à un vote des avis correspondants lors de l'assemblée plénière du Cnis de janvier 2019. Dans ce calendrier restreint, il conviendra de réaliser le bilan du moyen terme 2014-2018, de recueillir les besoins et attentes des utilisateurs, puis de définir des orientations à décliner en avis (à débattre au sein des commissions thématiques et à soumettre à l'Assemblée plénière).

Le bilan du moyen terme 2014-2018 devrait pouvoir s'appuyer sur les comptes rendus et avis des commissions thématiques, sur les comptes rendus des réunions du Bureau, ainsi que sur le bilan déjà produit à mi-parcours (en veillant à le faire actualiser par les services producteurs). A partir de ces documents, l'enjeu sera de porter un regard sur la mise en œuvre des avis de moyen terme adoptés par l'Assemblée plénière en janvier 2014, en insistant d'abord sur les avancées réalisées, avant de pointer les éventuels manques ou besoins imparfaitement satisfaits.

Pour recenser les besoins et attentes des utilisateurs, il s'agira de considérer les avis des commissions thématiques n'ayant pas abouti, de même que ceux formulés au cours du moyen terme 2014-2018. Il conviendra également de tirer les enseignements des rapports des différents groupes de travail du Cnis (dont celui présidé par Bernard Gazier) et des rencontres organisées par le Cnis (dont celle de mars 2018 sur le thème de l'économie numérique). Des entretiens devront par ailleurs être menés auprès des parties prenantes ou interlocuteurs du Cnis. Enfin, les attentes des organismes internationaux devront être prises en considération – des thèmes tels que la connaissance des flux migratoires, les échanges de données entre pays et la mutualisation d'outils ayant, par exemple, été abordés lors de la dernière réunion des directeurs généraux d'instituts nationaux de statistique.

S'agissant de définir des orientations et de les décliner en avis, des réflexions devront être menées avec les présidents et rapporteurs des commissions thématiques. Il s'agira ensuite de veiller, toujours en liaison avec les rapporteurs des commissions thématiques, à ce que les propositions faites soient compatibles avec les ressources disponibles du service statistique public.

En termes de calendrier, le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 pourrait être consacré à la réalisation du bilan du moyen terme 2014-2018, au recueil des besoins et attentes, ainsi qu'à la rédaction de premiers projets d'avis. Ces éléments pourraient ensuite être soumis aux commissions thématiques au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, avant d'être présentés au Bureau du Cnis en juin 2018. Le second semestre 2018 serait ensuite consacré à la finalisation des projets d'avis des commissions et à la rédaction des avis généraux, pour permettre une présentation de ceux-ci au Bureau du Cnis en décembre 2018 et à l'Assemblée plénière en janvier 2019.

Au cours de ce processus, une réflexion pourrait être menée sur la portée des avis généraux et leur articulation avec les avis des commissions thématiques, avec une interrogation sous-jacente sur l'opportunité de rediscuter des avis des commissions thématiques dans le cadre de l'assemblée plénière. Une attention particulière devrait également être portée au traitement de l'inter-commission « Services publics et services aux publics » et « Emploi, qualification et revenus du travail » programmée au premier trimestre 2018, ainsi qu'à l'articulation, au sein des commissions d'automne 2018, entre les discussions sur le moyen terme 2019-2023 et celles sur le programme de la statistique publique pour 2019.

**Fabrice LENGART, représentant France Stratégie**, rappelle que le moyen terme du Cnis a vocation à permettre l'expression des attentes des utilisateurs, sans nécessairement constituer, pour le service statistique public, une feuille de route à mettre en œuvre intégralement. Pour éviter de restreindre la portée de ce document, il estime qu'il conviendrait, dans un premier temps, de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs d'exprimer le plus librement possible leurs attentes, pour ensuite veiller, dans un second temps, à ce que les orientations proposées soit cohérentes avec les moyens et les priorités des services producteurs.

**Cédric AFSA** confirme que l'objectif ne saurait être de restreindre l'expression des besoins au regard des ressources disponibles du service statistique public. Du reste, il souligne que la mise en œuvre de certaines orientations au caractère pérenne, autour de la dimension longitudinale et du suivi des parcours notamment, pourrait appeler une gestion dans la durée des moyens disponibles et des priorités. Il ajoute que les orientations votées en 2019 nécessiteraient de pouvoir être revisitées en cours de moyen terme, en fonction de l'évolution des besoins et de la réalité socio-économique.

**Jean-Luc TAVERNIER** estime que, pour la qualité de la gouvernance de la statistique publique, les utilisateurs devraient pouvoir exprimer librement leurs besoins, sans se restreindre en fonction des ressources du service statistique public, mais en ayant connaissance des difficultés susceptibles d'être rencontrées par celui-ci pour satisfaire certaines demandes. En parallèle, il souligne que les utilisateurs pourraient pointer les travaux leur paraissant moins utiles, afin que des priorités négatives puissent, d'une certaine manière, être définies.

**Patrice DURAN** abonde en ce sens.

**Nicolas PROKOVAS** estime que, pour la qualité des débats au sein du Cnis, l'on espère une large participation à l'Assemblée plénière, afin que les présentations qui y seront effectuées profitent également aux autres membres du Conseil, au-delà des membres du bureau.

**Roxane SILBERMAN** constate que les avis discutés dans le cadre des commissions thématiques portent de plus en plus fréquemment sur des projets ayant déjà fait l'objet de décisions au niveau européen. Elle estime que cette problématique de calage du calendrier des discussions au sein du Cnis nécessiterait d'être étudiée.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'engage à étudier la possibilité d'embarquer davantage en amont les utilisateurs dans les réflexions menées au niveau européen, autour des règlements cadre-notamment.

### **.III ACTUALITÉS DU SERVICE PUBLIC**

#### **Actualité internationale**

**Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'au niveau européen, la réunion du Comité du système statistique européen (CSSE) du mois de novembre 2017 a permis de valider les trois priorités stratégiques pour le système statistique européen au-delà de 2020 : s'assurer que les statistiques européennes atteignent tous les utilisateurs potentiels et répondent à leurs besoins ; utiliser au mieux les ressources disponibles et les nouvelles technologies ; développer les partenariats à la fois au sein du système statistique européen et avec d'autres acteurs.

Dans le cadre de cette réunion, la France a également insisté sur la nécessité de veiller à la comparabilité des données au sein du système statistique européen, ainsi que sur l'importance de renforcer la pédagogie auprès des jeunes (dans un contexte marqué par la multiplication des *fake news* et l'avènement de la *post-truth policy*).

Le point a par ailleurs été fait par le CSSE sur les réflexions menées au niveau européen sur l'accès aux données privées. Pour la France, l'enjeu serait de veiller à ce qu'un éventuel règlement tiré de ces réflexions ne soit pas contraire au cadre juridique instauré par la loi pour une République numérique.

**Jacques FOURNIER** précise que les travaux menés par la Banque de France sur les données de cartes bancaires ne s'appuient pas sur le cadre juridique instauré par la loi pour une République numérique mais sur un accord signé avec les établissements bancaires.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que le CSSE a également opéré une révision du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, en y introduisant, en cohérence avec le règlement européen 223, un principe de coordination des systèmes statistiques nationaux par les directeurs généraux d'instituts nationaux de statistique – le cadre législatif des statistiques relevant du système européen de banques centrales demeurant par ailleurs inchangé. Une revue par les pairs devrait permettre le contrôle de ce Code de bonnes pratiques augmenté à l'horizon 2021.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que, dans le cadre du règlement européen relatif à la protection des données et au traitement des données à caractère personnel, devant entrer en vigueur le 25 mai 2018, la France devrait demander à bénéficier du même régime dérogatoire que dans le cadre de la loi Informatique et libertés.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale qu'à l'occasion du renouvellement de l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board), la présidence en a été confiée à Enrico Giovannini (anciennement président de l'Istat et ministre du travail dans le gouvernement italien) et que la nomination de Mireille Elbaum (présidente du HCFPS et ancienne directrice de la Drees) a par ailleurs été actée comme membre de cette assemblée.

### **Cadre institutionnel français**

**Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'un document élaboré par l'Insee sur l'état des statistiques dans les DOM a été remis par le Gouvernement au Parlement, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer – ce rapport revenant notamment sur la mesure des taux de pauvreté dans les DOM et l'intégration des seuls DOM et de la région ultrapériphérique de Saint-Martin dans le périmètre de calcul du PIB.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'un amendement déposé par Karine Berger au projet de loi porté par la ministre Emmanuelle Cosse, visant à permettre aux enquêteurs de l'Insee de disposer d'une clé Vigik pour accéder plus facilement aux logements, avait été adopté, avant d'être censuré par le Conseil constitutionnel. Il évoque la possibilité de reformuler cette proposition, en vue de son adoption dans le cadre de la future loi Logement.

### **Actualité du service statistique public**

**Jean-Luc TAVERNIER** signale la nomination de Jean-Marc Aubert à la tête de la Drees, en remplacement de Franck Van Lennep (ayant rejoint le cabinet du Premier ministre). Il évoque la possibilité de le convier à participer à une prochaine réunion du Bureau.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que le budget de l'Insee pour 2018 devrait permettre à l'Institut de réaliser ses missions. Il estime néanmoins que la diminution des effectifs de l'Insee ne saurait se poursuivre indéfiniment sans s'accompagner d'une révision des missions de l'Institut – le programme d'enquêtes demeurant contraint par les ressources disponibles en termes d'enquêteurs. Il précise qu'à ce stade, les budgets des SSM sont encore susceptibles de faire l'objet d'arbitrages dans leurs programmes budgétaires respectifs.

**Jean-Luc TAVERNIER** fait par ailleurs état d'une refonte complète du dispositif de diffusion des publications et des données du ministère de la transition écologique et solidaire, devant aboutir à la mise en production, d'ici fin 2017, d'une nouvelle plateforme d'accès aux données et d'un *data lake*.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale qu'à partir des réflexions d'un groupe de travail réunissant plusieurs SSM, un projet de modification des indicateurs du bilan social de la fonction publique d'État a été établi, visant à faire remonter des données sur le temps de travail. En parallèle, deux tableaux produits à partir de l'enquête Emploi ont été introduits dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié le 10 novembre 2017, portant sur la durée effective du travail et le nombre de jours annuels de congés dans la fonction publique. Un Insee Analyse a par ailleurs été produit sur l'impact de l'instauration de la journée de carence dans la fonction publique d'État.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que, dans le cadre de la mise en place souhaitée par le G20 d'un identifiant unique pour les intervenants sur les marchés financiers (LEI), un rôle d'opérateur local a été confié à l'Insee. Le champ d'application de cet identifiant a par ailleurs été étendu, imposant de renseigner les liaisons

financières des entités demandeuses – les données correspondantes ayant ensuite vocation à être diffusées en *open data*.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que le site insee.fr a connu de nouvelles évolutions, avec la mise à disposition d'un nouvel outil de cartographie statistique, ainsi que l'intégration des statistiques structurelles d'entreprises.

**Jean-Luc TAVERNIER** ajoute qu'une structure dédiée au développement de l'innovation, baptisée SSP-Lab, est en cours de mise en place au sein de la DMCSI, ayant vocation à être au service des directions métiers de l'Insee, voire des SSM. Cette structure devrait contribuer à promouvoir et accompagner l'innovation dans le domaine de la production de statistiques publiques, autour de l'utilisation du *Big Data* notamment.

Au mois de janvier 2018, le premier hackathon organisé en propre par l'Insee, baptisé « Les champs de Sirene », devrait quant à lui avoir pour objectif de proposer des méthodes permettant de mieux identifier l'établissement employeur dans le répertoire Sirene à partir des réponses non normalisées des enquêtés au recensement de la population.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que l'évolution de la publication Dares-Pôle Emploi a été annoncée, non par la ministre, mais dans le cadre d'une conférence de presse animée par la Directrice de la Dares.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale également la clôture des opérations de recensement à Mayotte et en Polynésie française. Les populations légales de Mayotte devraient ainsi pouvoir être publiées prochainement. Celles de la Polynésie française ont déjà été publiées, reflétant une augmentation de près de 3 % en 5 ans. Les prochaines opérations de recensement outre-mer devraient ensuite concerner Wallis-et-Futuna (en 2018) et la Nouvelle-Calédonie (en 2019).

**Jean-Luc TAVERNIER** mentionne par ailleurs la participation de l'Insee aux Journées de l'économie de Lyon (autour du thème des relations ville-campagne notamment), à un hackathon organisé à Lyon (autour des données territoriales), ainsi qu'à une conférence organisée par la Banque de France sur le thème du *Big Data*.

**Jacques FOURNIER** assure que les présentations proposées dans le cadre de cette conférence pourront être diffusées. Il évoque notamment un exposé de Philip-Hans Franses, professeur à l'Erasmus School of Economics, ainsi que des interventions de Benoît Coeuré et François Villeroy de Galhau, ayant permis de mettre en perspective un certain nombre d'enjeux pour la statistique publique (régulation à mettre en œuvre pour éviter de voir de mauvaises données prendre le pas sur de bonnes données, principes internationaux à envisager pour réagir face aux GAFAs, etc.).

**Jacques FOURNIER** mentionne par ailleurs la tenue à Paris, en juin 2018, de la réunion mondiale du LEI. Dans ce cadre, il évoque la possibilité de plaider pour une diminution des tarifs pratiqués par les organismes agréés, en vue de favoriser l'inclusion dans le dispositif des PME.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle avoir été auditionné au Parlement en octobre 2017, avec la Directrice de la Depp et le Directeur de la DGFiP, sur le thème des moyens de contrôle et d'évaluation du Parlement. Il fait également état d'une audition parlementaire programmée autour de l'apport des nouvelles technologies et des données massives en matière d'évaluation des politiques publiques. Il regrette que les auditions parlementaires consacrées aux informations disponibles concernant la Seine-Saint-Denis aient donné lieu à une communication mettant en avant, avant même que le sujet ait fait l'objet d'échanges avec l'Insee, une sous-estimation de la population de ce territoire par les enquêtes de recensement.

### **Publications et travaux du service statistique public**

**Jean-Luc TAVERNIER** signale la publication d'un Insee Références sur l'environnement, ayant fait l'objet, de manière inédite, d'un pilotage par un SSM, à savoir le SDES (avec le concours du SSM du ministère de l'agriculture). Dans le champ de l'environnement, en lien avec le déroulement de la COP23, il mentionne également des publications du SDES ayant pour thème les émissions de gaz à effet de serre (« Les chiffres clés du climat – France, Europe et Monde ») et les pressions et impacts sur l'environnement associés aux pratiques et modes de vie des ménages (« Ménages et environnement – les chiffres clés »), ainsi que la publication par l'Insee des résultats d'une enquête sur les pratiques environnementales des entreprises en France en 2016.

Dans le champ de la démographie et des conditions de vie, il mentionne la publication d'un nouveau numéro de « France, portrait social », apportant un éclairage sur les ménages à niveau de vie médian, ainsi que sur les unions libres. Il évoque également la publication d'un Insee Analyses sur l'évolution du recensement de la population permettant de prendre en compte les situations conjugales de fait (au-delà de l'état matrimonial légal).

Autour des questions sociales, il signale la publication par la Depp de la 27<sup>ème</sup> édition de « l'état de l'Ecole », intégrant 34 indicateurs, ainsi qu'un dossier présentant les résultats de l'enquête CEDRE (mettant en évidence, depuis 2008, une stabilité des acquisitions en mathématiques à la fin de l'école primaire et du collège, malgré une légère augmentation du pourcentage d'élèves en difficulté en primaire).

Il mentionne une publication du SSM du ministère de la défense sur la perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes.

Dans le champ de la santé, il évoque la publication par la Drees des résultats de l'enquête nationale périnatale, mettant en évidence la poursuite d'un mouvement de concentration des maternités (517 maternités en 2016, contre 816 en 1995). Au croisement de la santé et de l'économie, il signale également la publication d'une étude sur les personnes âgées dépendantes.

Dans le champ de l'emploi, du chômage et du monde du travail, il signale la publication par la Dares d'une étude sur les raisons conduisant les employeurs à recourir à l'embauche en CDD plutôt qu'en CDI, complétant une étude réalisée par l'Insee sur la place du droit du travail (en matière de licenciement notamment) dans les freins à l'embauche. Parmi les raisons mises en avant par les employeurs dans le cadre de cette étude, il mentionne : un besoin limité dans le temps (pour 7 employeurs sur 10), un moyen de tester les compétences du salarié, un moyen de limiter les risques en cas de ralentissement de l'activité (pour plus de la moitié des employeurs) et le poids de la réglementation du CDI (pour un peu moins de la moitié des employeurs).

En matière d'économie, il évoque la publication d'un Insee Références sur les entreprises en France, intégrant une étude sur la démographie des emplois selon la taille des entreprises (mettant en évidence une forte proportion des créations d'emplois entre 2009 et 2015 portées par des ETI – les unités légales de moins de 10 salariés créatrices d'emplois appartenant souvent à des groupes de taille intermédiaire). Il mentionne également un panorama de l'effort de R&D dans le monde publié par le SSM du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Autour des territoires, il fait état d'une étude sur les transferts sociaux versés aux ménages, mettant en évidence que les écarts de revenus entre régions seraient plus importants en l'absence de systèmes de redistribution (prestations sociales et impôts). Il signale également une publication du SSM des collectivités locales sur la part des femmes parmi les élus locaux (dépassant désormais 40 %), une étude du SSM du Ministère de la culture sur les dépenses culturelles des collectivités locales (atteignant 143 euros par habitant en 2014, en tenant compte des communes de 1 500 à 10 000 habitants), ainsi qu'une étude du SSM du Ministère de la défense sur le tourisme de mémoire. Il signale la mise à disposition par l'Insee d'un outil cartographique interactif, permettant d'observer, sur un territoire donné, la proportion d'actifs résidant à proximité ou à distance d'un ou plusieurs grands établissements employeurs privés, et il espère que cet outil sera utilisé.

**Benoît ROBIN** assure qu'étant fortement attachée à l'appareil statistique public, la CGT-FO demeurera attentive à l'évolution de la situation budgétaire de celui-ci et saura faire part de ses préoccupations quant aux ressources dévolues à son fonctionnement.

Il souligne par ailleurs la qualité du dernier numéro de « France, portrait social », dont il salue les nombreux enrichissements. Du reste, il gage que tous les enseignements de cette publication n'ont pas été tirés par le groupe d'experts indépendants sur les évolutions du SMIC. Il indique qu'un communiqué de presse a été publié par la CGT-FO à ce sujet.

**José BARDAJI, représentant la Fédération française de l'assurance (FFA)**, confirme qu'il pourrait être utile de convier le nouveau Directeur de la Drees à présenter au sein du Bureau ses positions novatrices concernant le partage des données de santé.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'une présentation du projet de loi de santé avait été sollicitée auprès de son prédécesseur. Il ajoute que, dans le cadre des réflexions menées au niveau européen sur l'accès aux

données privées, l'accent a été mis sur la nécessité de ne pas laisser entendre, vis-à-vis des partenaires privés, que les instituts statistiques nationaux pourraient diffuser en *open data* des données conservant une valeur marchande.

**Jacques FOURNIER** fait état d'enjeux similaires vis-à-vis des données financières collectées par la Banque de France. Il insiste sur la nécessité, d'une part, de respecter la confiance des entreprises transmettant leurs données et, d'autre part, de prévenir le risque de voir des fournisseurs de données se saisir d'un certain nombre de données pour les revendre.

## **.IV ACTUALITÉS DU CNIS**

### **Présentation du site du Cnis**

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle les trois objectifs ayant présidé à la refonte du site du Cnis :

- rendre plus visibles les missions et l'activité du Cnis ;
- accroître la visibilité de l'utilité des travaux du Cnis en structurant ces travaux autour de quatre rubriques : les actualités, les travaux du Cnis, les enquêtes et les publications ;
- moderniser le site pour qu'il puisse être consulté sur tous supports et que l'information puisse être diffusée *via* les réseaux sociaux.

Le projet visait également le développement d'une arborescence plus claire permettant une navigation simplifiée, la mise en place d'un agenda interactif permettant l'inscription aux différentes manifestations du Cnis et le téléchargement des documents correspondants, ainsi que l'intégration d'un moteur de recherche permettant d'accéder aux différents documents.

*Une présentation de la nouvelle maquette du site du Cnis est proposée en séance.*

**Rodolphe NARGEOT** confirme que la nouvelle maquette du site du Cnis a été structurée autour d'une page d'accueil (détaillant le fonctionnement et l'organisation du Cnis) et de quatre rubriques : les actualités, les travaux du Cnis (instances, groupes de travail, rencontres et commissions thématiques, avec un agenda interactif associé), les enquêtes (caractéristiques et résultats des enquêtes, avis d'opportunité, cheminement des enquêtes, arrêtés au JO des programmes, etc.) et les publications (bilans d'activité, rapports, chroniques, programmes statistiques, communiqués de presse, etc.).

Une rubrique consacrée à la statistique publique a également été ajoutée, présentant les institutions de celle-ci (le Cnis, le SSP et l'ASP) et, en miroir, les institutions de la statistique européenne (avec un renvoi vers les textes réglementaires correspondants).

Le site a par ailleurs été doté d'un menu permanent facilitant la navigation et d'un moteur de recherche multicritères, tout en étant conçu pour être « *responsive* » (adaptable à tous les supports numériques de consultation).

A l'ouverture du site, la base de données remontera, dans un premier temps, jusqu'en 2014 pour l'ensemble des documents disponibles et jusqu'en 1999 pour l'ensemble des publications, avant d'être complétée progressivement, et présenter à terme l'ensemble des documents consultables sur le site actuel.

**Fabrice LENGART** obtient confirmation qu'à terme, le nouveau site du Cnis permettra de diffuser des vidéos et sera connecté aux réseaux sociaux.

**Rodolphe NARGEOT** souligne que ce site a été conçu pour être très ouvert, s'agissant de répondre tant aux besoins des visiteurs novices, qu'à ceux des producteurs et utilisateurs de la statistique publique.

**Isabelle ANXIONNAZ** précise que le nouveau site du Cnis sera mis en ligne le 11 décembre 2017.

### **Validation du thème central de l'Assemblée plénière du 31 janvier 2018**

**Françoise MAUREL** indique que, compte tenu de l'accent mis dernièrement sur l'accès des chercheurs aux données et, de manière plus générale, sur l'accès aux données, la proposition serait de retenir ce thème pour l'Assemblée plénière du 31 janvier 2018, avec le titre provisoire suivant : « La mise à disposition des

données et l'accès des chercheurs aux données individuelles ». Ce thème serait décliné en quatre objectifs à préciser :

- faire partager les conclusions du rapport Bozio-Geoffard ;
- rappeler les données diffusées en *open data* par le SSP ;
- faire le point sur les filières d'accès aux données individuelles (statistiques, de santé, fiscales ou administratives, voire bancaires) ;
- échanger autour des enjeux de l'accès aux données et des conditions de mise en œuvre à court terme du rapport Bozio-Geoffard.

Parmi les intervenants mobilisés figureraient : les représentants de l'Insee et du SSP, un représentant du Comité du secret statistique, un représentant de la filière d'accès aux données de santé, un représentant de la Banque de France (si un point spécifique devait être consacré à l'accès aux données bancaires par le biais de l'Open Data Room), ainsi qu'un représentant des chercheurs.

**Roxane SILBERMAN** estime qu'il conviendrait également d'évoquer les impacts potentiels du règlement européen (RGPD) sur les données personnelles, par exemple sur la question des accès transnationaux dans l'Union européenne et hors de l'Union européenne.

### **Validation du mandat du groupe de travail PCS**

**Isabelle ANXIONNAZ** invite les membres du Bureau à formuler par écrit leurs remarques concernant le projet de mandat remis sur table. Elle rappelle que l'objectif de la refonte de la nomenclature des PCS serait de rendre celle-ci plus lisible, en l'actualisant et en en clarifiant l'usage par rapport aux nomenclatures du BIT et aux nomenclatures européennes. Dans cette optique, les réflexions du groupe de travail devraient s'articuler autour de quatre axes, dans un calendrier prévoyant la remise d'un rapport final en avril 2019.

### **CONCLUSION**

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des participants.

*La séance est levée à 12 heures 25.*